

Arrêté ministériel n. 2020-843 du 03/12/2020 portant modification de l'arrêté ministériel n° 74-189 du 2 mai 1974 fixant les modalités d'application de l'Ordonnance Souveraine n° 5.356 du 2 mai 1974 réglementant les stations radio-électriques privées, modifiée (Journal de Monaco du 11 décembre 2020).

Vu la **loi n° 928 du 8 décembre 1972** concernant les stations radio-électriques privées ;

Vu l' Ordonnance Souveraine n° 5.356 du 2 mai 1974 réglementant les stations radio-électriques privées, modifiée ;

Vu l' **arrêté ministériel n° 74-189 du 2 mai 1974** fixant les modalités d'application de l' Ordonnance Souveraine n° 5.356 du 2 mai 1974 réglementant les stations radio-électriques privées, modifiée ;

Vu l' Ordonnance Souveraine n° 7.997 du 12 mars 2020 portant création de la Direction des Plateformes et des Ressources Numériques ;

Article 1er .- *(Voir l'article 1er de l'arrêté ministériel n° 74-189 du 2 mai 1974).*

Article 2 .- Le présent arrêté ministériel entrera en vigueur au 1er janvier 2021.

Article 3 .- Le Secrétaire Général du Gouvernement est chargé de l'exécution du présent arrêté.